La nouvelle Piscine de Tourcoing

SA CONSTRUCTION ÉTAIT INDISPENSABLE A LA PROSPÉRITÉ DES « ENFANTS DE NEPTUNE »

L'état actuel des travaux de la nouvelle piscine

Au cours d'un précédent article, nous avons eu l'occasion d'examiner les impérieuses raisons qui avaient poussé l'administration municipale de Tourcoing à construire une nouvelle piscine.

On a vu que les besoins du public et les nécessités de l'éducation scolaire étaient déjà bien suffisants à justifier cette mesure, nous voudrions pour terminer, montrer combien elle était indispensable pour assurer une vitalité nouvelle à notre vaillante société « Les Enfants de Neptune ».

Il n'est pas nécessaire de faire l'historique de cette belle société, dont les succès ne se comptent plus.

Rappelons pourtant qu'elle est l'aboutissement et l'épanouissement normal de l'instruction sportive donnée aux enfants des écoles.

La société municipale de natation « Les Enfants de Neptune », reçoit en effet dans son sein tous les jeunes gens désireux de pratiquer la natation sportive. Des avantages facilitent l'admission des enfants des écoles ayant obtenu le « brevet de nageur scolaire ».

Dans cette société, l'étude des nages sportives succède à celle des nages élémentaires apprises à l'école. Par des procédés méthodiques, par une progression lente, mais sûre, les jeunes gens sont amenés à la pratique des nages rapides et aux rudes efforts des compétitions régionales, nationales et mondiales.

Le bienveillant appui de l'administration municipale et les encouragements venus de toutes parts, soutiennent les efforts dans la tâche qui se complique encore, car il est nécessaire de ne pas faiblir à la renommée.

Malheureusement l'accroissement continu des sociétaires ne permet plus un travail aussi soigné qu'auparavant. Les masses sont dégrossies, mais le manque de place ne permet plus de donner aux mieux doués ce fini particulier qui forme les champions.

Les différentes sections : scolaires, cadets, juniors et seniors, tant hommes que dames, chevauchent les unes sur les autres et fait perdre la meilleure partie des efforts fournis. Le travail intense l'hiver, lorsque la clientèle laisse un peu de repos, est ralenti en été alors que les nageurs auraient besoin d'un entraînement particulier en vue de leur participation aux championnats.

Certains clubs français, aux éléments moins nombreux, à la spécialisation plus accentuée, se rapprochent insensiblement mais sûrement des éléments tourquennois. Le temps perdu dans la confusion forcée de la masse est utilisé par eux au perfectionnement de quelques individualités et si des moyens plus étendus ne sont pas donnés à la société, les E.N.T., ils viendront cueillir des succès qui, depuis longtemps, font la gloire de Tourcoing.

Et c'est ainsi qu'on est amené tout naturellement à cette conclusion de M. Paul Beulque :

« Le stade moderne, aux dimensions olympiques, dont les plans ont été minutieusement étudiés, permettra de donner entière satisfaction à la Commission des E.N.T. Elle pourra alors multiplier ses entraînements, sérier ses effectifs et obtenir, par la division du travail, un maximum de rendement.

» Entouré de gradins, bien éclairé, aéré par des procédés modernes et muni de tout le confort possible, ce stade permettra aux nombreux admirateurs de la natation de suivre les nombreuses réunions sportives que ne manquera pas de fournir l'actif président des E.N.T. De grandes réunions internationales viendront démontrer la valeur de la natation tourquennoise au point de vue mondial ».

On le voit, la construction de la seconde piscine correspondait à un besoin pressant et les Tourquennois, qui tiennent à la réputation de leur « Capitale de la Natation », seront reconnaissants à M. Inghels d'avoir su voir grand à temps.

A. B.

MARCQ-EN-BARŒUL

DEUX MARCQUOIS A L'HONNEUR

Nous apprenons que M. Carnier Camille, vice-président du R. C. B., et cafetier au carrefour du Buisson, vient de se voir décerner le diplôme des secours sur route, en tant que titulaire d'un poste de secours.

Cette récompense lui a été attribuée au cours d'une grande assemblée qui s'est tenue à Paris le 30 avril, sous la présidence de M. Appel sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics.

Elle lui a été accordée afin de pouvoir récompenser le concours, le soutien ainsi que l'initiative dont M. Carnier a fait preuve en maintes occasions, se dévouant et portant secours aux automobilistes et usagers de ce boulevard, au moindre accident.

— La même distinction a été accordée le même jour, à Mme Coquerez, titulaire du poste de secours du Croisé-Laroche.

LA REUNION DES A. C. DE ROUGES-BARRES

C'est samedi que ce nouveau groupe d'A. C. a tenu sa réunion trimestrielle. Une centaine de membres avaient répondu à l'appel de leurs dirigeants.

A 21 h., M. Chauvières, président, ouvrit la séance et remercia les sociétaires présents.

Le secrétaire, M. Moureau, donna lecture du rapport de la réunion de la commission du 26 avril, au sein de laquelle ont été traitées les questions importantes de la Mutuelle-Retraite, des primes de naissance, et des secours à allouer en cas de chômage.

Il a été décidé que les réunion trimestrielles auraient lieu les premiers samedis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre.

Le président, reprenant la parole, causa très longuement de l'excursion à Lorette qui promet d'être un succès et il donna ensuite lecture d'un programme très chargé pour les fêtes et excursions qui auront lieu dans le courant de sa saison, il félicita les sociétaires Ermont et Delcambre d'avoir réalisé ce programme.

Pour terminer la soirée, l'on procéda au tirage d'une importante tombola qui fut très appréciée des sociétaires présents car chacun d'eux emporta un lot.

Accident du travail. — L'ouvrier Deturck Yvo, âgé de 30 ans, 19, rue Moreau, au service de Mme Vve Vereecke, s'est fait une déchirure musculaire dorsale en soulevant un lingot de plomb. Le docteur Deleneuville lui a prescrit un repos de 12 jours.

A la Caisse. — Jeudi 11 mai, au local habituel, de 14 à 15 h., paiement des allocations aux vieillards, infirmes et incurables et de 15 à 16 h. pour les familles nombreuses, les primes d'allaitement et de natalité.

Consultations de nourrissons. — Jeudi 11 mai, de 9 à 10 h., au local habituel pour la section du Bourg, et, de 14 à 15 h., à l'école maternelle, pour la section du Pont-de-Marcq.

LILLE

UNE BAGUE DISPARUT DANS UN CAFÉ DU CENTRE

M. Georges Desquiens, 145, rue Jules-Guesde, se trouvait dans un café de la rue Anatole-France, hier, vers 20 h., lorsque, dans le but de se laver les mains, il se rendit au lavabo de l'établissement où il consommait. Pour ce faire, il enleva de sa main droite, une bague d'une valeur de 450 francs, la posa sur le rebord du lavabo et, s'étant lavé les mains, s'en fut, oubliant sa bague.

Ce ne fut qu'une heure plus tard qu'il se rendit compte de sa fâcheuse distraction. M. Desquiens courut de suite au vestiaire pour rechercher le bijou oublié. Il ne le trouva plus et n'eut d'autre ressource que de venir conter sa mésaventure au commissariat central de permanence, où l'on enregistra de lui une plainte, pour vol, contre inconnu.

La bague est-elle tombée dans l'eau ou a-t-elle été réellement dérobée ?... C'est encore se qu'on ne saurait dire à l'heure actuelle. Une enquête est ouverte par les soins de M. Cassent, commissaire de police, qui a reçu la plainte de M. Desquiens.

UNE ARRESTATION POUR VOL QUALIFIÉ

Les inspecteurs de la brigade mobile, sur demande d'extradition du parquet de Bruxelles, ont appréhendé, lundi, sur le territoire d'Haubourdin, 24, rue du Bac, le nommé Victor Valentin, âgé de 33 ans, et originaire de Thy-le-Château.

Cet homme est accusé de vol qualifié, en Belgique. C'est d'ailleurs un dangereux individu déjà condamné plusieurs fois. On le conduira aujourd'hui au parquet de Lille qui décidera de son sort. Ce sont les inspecteurs Perrin et Lafitte qui ont fait cette prise.

UNE EXCURSION DANS LA MEUSE DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS RÉGIONALISTES

La Fédération qui comprend les sociétés des « Originaires du Massif Central », des « Limousins », des « Méridionaux », des « Bretons », des « Lyonnais et Dauphinois », des « Francs-Comtois », des « Lorrains », des « Ardennais », doit, pour sa fête annuelle et sous l'égide des « Sangliers du Nord », effectuer le 18 juin en autocar, une randonnée dans la vallée de la Meuse avec l'itinéraire suivant :

Lille-Charleville. Arrêt dans cette dernière ville. Réception par la Municipalité. Repas dans l'un des meilleurs hôtels de la ville. Ensuite, excursion dans la vallée de la Meuse : Charleville-Givet avec arrêt à Fepin, Retour à Lille par Philippeville (Belgique) et Maubeuge.

Cette excursion, dont on appréciera tout l'intérêt, coûtera 80 fr., repas et services compris. Elle est réservée aux membres des Sociétés Régionalistes, à leur famille et aux amis qu'ils présenteraient.

Le succès qui semble devoir répondre aux efforts des organisateurs prouvera, une fois de plus, la solidarité qui unit, dans l'hospitalière métropole du Nord, les originaires des autres régions.

Le comité invite instamment les sociétaires et leurs amis à faire parvenir, aussitôt que possible, leur adhésion au président de leur groupement qui en assurera la centralisation et l'acheminement.

LES FÊTES PROCHAINES DU GRAND-BALCON

Les 13, 14 et 15 mai prochain, de grandes fêtes populaires auront lieu dans le quartier du Grand-Balcon et de la rue de Bavai.

En voici le programme détaillé :

Samedi 13 mai : Distribution de viande aux indigents ; distribution de friandises au enfants de l'école Jules Ferry. — A 19 h., ouverture de la fête foraine.

Dimanche 14 mai : à 8 h., réveil en fanfare. — A 10 h., tombola surprise pour les enfants du quartier. — De 11 h. 30 à 12 h. 30, apéritif-concert, en différents points du quartier.

A 14 h. 15, réception de la municipalité au siège, école Jules-Ferry, 42, rue du Grand-Balcon.

A 14 h. 30, revue des sociétés prenant part à la fête. A l'issue de la revue, cortège en musique, avec le concours des enfants de l'école Jules Ferry ; départ Pont du Mont-de-Terre ; dislocation rue du Grand-Balcon (barrière).

De 15 h. 30 à 16 h. 30, fête de gymnastique en deux endroits, par la société « La Lilloise ».

De 16 à 17 h., Jeu populaire, rue du Grand-Balcon.

De 17 h. 30 à 19 h., épreuve de marche de 17 kilomètres ; départ café du Centre, rue de Bavai ; arrivée café Dubois, rue du Faubourg de Valenciennes ; Arbitre officiel, M. Delcourt.

De 20 h. 30 à 23 h., bal populaire.

Lundi 15 mai : de 2 h. à 13 h., braderie flamande, rue du Grand-Balcon, rue de Bavai (200 fr. de primes tirés au sort).

A 18 h., course cycliste, Lille-Carvin et retour, réservée aux 4e catégorie et débutants ; 550 frs de prix.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 8 mai

Escroquerie. — Vers le milieu de l'année 1928, Société Armentiéroise de tissage de toiles, entrait en relations d'affaires avec Jean Gallon, 40 ans, chauffeur d'autos à Anvers, 19, rue Van Beers et sa femme née Germaine Provost, 38 ans, commerçante à Anvers, 19, rue Van Beers, qui comme marchands ambulants parcouraient la France en automobile pour y faire la vente de toiles.

Cette Société fournit aux époux Gallon de la marchandise dont le paiement devait être effectué. Au bout d'un certain temps, ce couple demanda à ladite Société d'accepter en paiement des effets tirés sur leurs propres clients. Certaines de ces traites furent réglées, puis d'autres furent prorogées.

Des difficultés surgirent, la Société s'étonna de celles-ci et chargea un de ses représentants de voir personnellement les personnes qui acceptaient les traites tirées par le couple ; cette enquête lui permit d'acquérir la certitude que les accepteurs ne connaissaient nullement les époux Gallon ou même que ces accepteurs étaient des personnages imaginaires.

Plainte fut déposée et l'affaire fut soumise à un juge d'instruction. Devant ce magistrat, la dame Gallon reconnut avoir tiré des traites sur des personnes imaginaires pour des fournitures qui n'avaient pas été livrées.

En établissant ainsi des traites fantaisistes, les époux Gallon se sont fait porter au crédit de leur compte à la maison Hacot, des sommes qui n'étaient nullement dues et ont pu ainsi continuer à se faire livrer à crédit des marchandises.

La maison de toiles estimait à 180.000 fr. environ le préjudice par elle subi.

La femme Gallon, pour expliquer ses agissements prétendait qu'en 1930, se trouvant à Alger, elle aurait perdu une somme de 35.000 francs, perte qu'elle n'aurait pas osé avouer à son mari et que du fait de ce manquant dans sa caisse et de la crise économique, elle aurait été obligée de vendre à perte. Elle affirmait en outre que son mari ignorait ses malversations.

L'instruction se clôtura par le renvoi devant le Tribunal des époux Gallon sous l'inculpation d'escroquerie et complicité.

Le Tribunal a condamné les époux Gallon chacun à 3 années d'emprisonnement.

La Société lésée a obtenu une somme provisionnelle de 50.000 francs à valoir sur les dommages-intérêts qu'elle réclamait, M. Singer, commissaire-priseur, a été nommé expert.

L'encaisseur indélicat. — Ayant travaillé, comme encaisseur pour le compte des Magasins de France à Lille, Georges Mostaert, 36 ans, domicilié à Roubaix, rue Saint-Antoine, rue Saint-Antoine, cour Defontaine, 11, était en chômage depuis la fin de décembre 1932.

Il complétait les ressources qu'il recevait au titre d'allocation de chômage en assurant, chaque fin de mois, le recouvrement des loyers pour le compte de M. Cottignies, son propriétaire qui possède divers immeubles à Roubaix.

Les 1er et 2 avril 1933, il encaissa pour 11.283 fr. 05 de loyers. Il fut grisé par cette somme importante et il résolut d'abandonner le domicile conjugal. Il se rendit à Paris ; mena une vie insouciante, jouant aux courses, dissipant ainsi la presque totalité de l'argent détourné.

Quand il se vit presque démuni d'argent, il eut des remords et il revint se constituer prisonnier.

Mostaert comparaissait hier pour abus de confiance. Manifestant des regrets sincères, offrant, avec le concours de sa famille, de désintéresser M. Cottignies, Mostaert a bénéficié de l'indulgence du Tribunal qui ne l'a condamné qu'à 1 an d'emprisonnement avec sursis.

La partie civile a obtenu les dommages-intérêts réclamés par ses conclusions.

Abus de confiance. — Propriétaire d'un fonds de commerce de crèmerie à Roubaix depuis août 1926, Lucie Vandamme, veuve Bayert, 28 ans, 294, rue Jules-Guesde à Roubaix, recevait en dépôt de la Société « Les Alliés » des marchandises à vendre. Elle devait rendre compte de leur vente, après la vente, les marchandises n'étant facturées en effet qu'après réalisation.

A la suite d'un inventaire, se révéla chez la dame Vandamme un manquant de 10.202 fr. 05 sur le montant du dépôt de marchandises effectué chez elle par la Société « Les Alliés ».

Lucie Vandamme a eu bien des déboires : son mari a été gravement malade, son enfant est dans un état de santé particulièrement délicat. Elle est fort bien notée et paraît avoir été surtout imprudente, en ce sens qu'elle n'aurait pas dû, son commerce ne marchant plus suffisamment, persister à le tenir et à aggraver ainsi le déficit de son exploitation.

Le Tribunal n'a condamné Lucie Vandamme qu'à 1 mois de prison avec sursis après une éloquente plaidoirie de Me Marthe Filippi.

— Depuis le 2 juillet 1929, Liagre Colette, épouse Havet, assurait la gérance d'un magasin sis à Armentières, 70, place Jules-Guesde, et dépendant de la Coopérative de Flandre et d'Artois. Son mari, Havet Jules, tisserand, ayant été mis en congé, prit sur les conseils de sa femme, un commerce ambulant de bonneterie.

Pour monter ce commerce et assurer au ménage des ressources suffisantes, Liagre Colette pratiqua au préjudice des Coopérateurs des Flandres et d'Artois, de nombreux détournements, soit en prélevant sur les marchandises en dépôt dans son magasin pour son usage personnel et de celui de son mari, soit en s'appropriant par des jeux d'écriture le montant des versements effectués par des membres adhérents de la Coopérative à une caisse d'économies organisée par la Société, soit en ne rendant pas compte à celle-ci de certains autres versements.

Liagre Colette a été condamnée à 6 mois d'emprisonnement (Me Chavaune) et son mari à 3 mois (Me Hornez).

La Coopérative de Flandres et d'Artois a obtenu une provision de 15.000 francs (Me Belevoine). M. Singer, commissaire-priseur, est nommé expert pour chiffrer le préjudice total subi par elle.

L'arabe vindicatif. — Ali Bourniste, 30 ans, marchand de quatre-saisons à Lille, 84, rue St-Sauveur, avait rencontré en février dernier, dans un estaminet de la rue de Tournai, la jeune A. D., 17 ans. Il fit d'elle son amie et le couple alla résider quelques jours en garni.

L'harmonie ne régna pas longtemps et Ali Bourniste congédia la jeune A. D.

Le 9 février, la rencontrant dans un café de la place Wicar, il eut avec elle une discussion. Ayant été traité, paraît-il, de « sale bicot », il se redressa sous l'apostrophe et porta une gifle à son ex-amie.

Pour coups, Ali Bourniste a été condamné à 8 jours d'emprisonnement.

A. D. ayant agi sans discernement, décide le Tribunal, sera confié à une école de préservation jusqu'à sa majorité.

Coups. — Désiré Deburé, manœuvre, 15, rue Eugène Matton à Loos et André Destriche, journalier, 67, rue de Seclin à Haubourdin, avaient porté des coups sur la personne de M. Clacksnoille à la suite d'une discussion survenue dans un bal.

6 mois avec sursis au premier qui avait porté des coups de canifs sérieux (Me Moithy), 25 fr. avec sursis au second (Me Noiret).

Exploit d'ivrogne. — Jean-Louis Blicq, 38 ans, remoneur à Croix, 65, rue Chevreuil, est un ivrogne invétéré.

Dans la nuit du 15 au 16 avril 1933, alors qu'il se trouvait complètement ivre, il s'approcha de la devanture d'un coiffeur-parfumeur, rue de l'Epeule à Roubaix, et brisa d'un coup de poing la glace servant de clôture.

Le Tribunal l'a condamné hier pour bris de clôture et ivresse, à 5 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Affaires diverses. — 20 jours d'emprisonnement à Victor Véron, 30 ans, monteur en fer, sans domicile fixe, pour importation frauduleuse de tabac étranger. Il paiera en outre 500 francs d'amende.

— Même peine d'emprisonnement à Michel Szmislack, 28 ans, manœuvre, sans domicile fixe, pour même délit. Il paiera une amende de 2.062 fr. 50.

— 6 jours avec sursis à Pierre Van Pouch, 35 ans, charretier à Wasquehal et 500 fr. d'amende, qui a été arrêté le 26 février 1933 avec 6 kilos de tabac étranger.

— 6 jours par défaut et 500 fr. d'amende pour même délit à Louis Delmotte, 40 ans, sans profession à Mouscron.

Audience du 9 mai

Ennemis. — Edmond Fiacre, 53 ans, commerçant, 6, rue de Lille, à Tourcoing, et Scurbecq Philibert, 51 ans, sans profession à Tourcoing, 30, rue du Docteur Dewyn, étaient poursuivis pour coups.

Scurbecq vivait en mauvaise intelligence avec les époux Fiacre, qui étaient ses locataires. De nombreux procès les auraient divisés.

Le 12 mars 1933, les deux hommes se croisèrent vers 13 h. 30, dans la rue du Chevalier Bayard, à Tourcoing. Une scène de violences éclata entre eux. Il en résulta pour l'un et pour l'autre des lésions et contusions.

Tous deux ont été condamnés à 50 fr. d'amende.

Escroc. — Albert Cattoirs, 42 ans, ancien architecte, ayant demeuré à Lille, 39, rue des Ponts-de-Comines, passait le 17 novembre 1931 un marché forfaitaire de 19.000 fr. avec M. Lambrecq, gérant de société, aux fins de faire construire un immeuble de rapport à Wasquehal, rue de la Poste.

Cattoire demanda le versement d'une somme de 2.900 fr. à titre de cautionnement, représentant le dixième du marché. Or, la construction n'a jamais été entreprise et Cattoire refusa de rembourser les 2.900 fr.

Le Tribunal l'a condamné à 3 mois de prison. Cette peine se confondra avec une autre de même importance prononcée pour des faits semblables le 13 février 1933.

Auguste l'indésirable. — Chirol Auguste, 28 ans, comptable à Bruxelles, était arrêté dernièrement à Tourcoing du chef d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Titulaire de nombreuses condamnations, il est rejeté de frontière à frontière comme une balle de tennis. S'il met un pied en Belgique, on le refoule : s'il vient en France, on l'arrête.

A l'audience d'hier, il a été condamné à 1 mois d'emprisonnement (Me Noiret)

Coups et blessures. — Le 26 février 1933, vers 22 h., la dame Happe, demeurant à Roubaix, 15, rue Jean Macé, fit des reproches à la dame Vangelbeke, qu'elle prétend avoir troublé son ménage. Celle-ci riposta en portant des coups à la dame Happe qui, naturellement, rendit des gifles. Voyant les deux femmes aux prises, le jeune André Happe poussa la dame Vanglabeke qui tomba sur le sol en se faisant des blessures.

Le surlendemain, les fils de la dame Vangelbeke, Jean et Gustave, portèrent à leur tour des coups à André Happe. Ces deux affaires furent jugées par le Tribunal qui infligea 8 jours de prison aux frères Vangelbeke, 25 fr. d'amende à la veuve Vanglebeke et 25 fr. d'amende avec sursis à la dame Happe et à son fils André.

Affaires diverses. — 8 jours à François Dominiak, 56 ans, manœuvre, sans domicile fixe, qui a enfreint un arrêté d'expulsion.

Même peine, pour même délit, à Emile Demisse, 46 ans, tailleur à Mouscron.

25 fr. d'amende à Xavier Bosseldorn, 33 ans, ouvrier électricien à Lille, 30, rue Druelle, et à Jeanne Dutranoy, 33 ans, continueuse, 31, rue du Long-Pot, à Lille celle-ci par défaut, pour coups.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Un voleur bien attrapé. — Dimanche vers 21 h., M. et Mme Bouteu, cabaretiers rue de Marquette, 271, fermèrent leur établissement pour se rendre à la ducasse de Berkem.

A leur retour, ils constatèrent qu'une chaise était renversée et une vitre de la cuisine avait été brisée. Dans la salle du débit, Mme Bouten remarqua que le tiroir était ouvert : une somme de 60 à 70 francs avait disparu.

La police fut prévenue et une enquête ouverte au cours de laquelle on apprit qu'un locataire des époux Bouten, le nommé Lesage Adrien, 24 ans, manœuvre, avait été vu en état d'ivresse. Ce dernier demande chaque semaine de l'argent à prêter aux patrons de son logement.

Amené au commissariat, Lesage protesta, mais ne put expliquer la provenance d'une somme de 14 fr. qu'il avait sur lui. Pressé de questions, il finit par dire que c'était un de ses amis, nommé Marat qui, après avoir volé, lui avait remis cet argent.

Lesage fut mis au violon. La police rechercha Marat, qui s'appelle en réalité Pluquin Benoit. Ce dernier déclara aussitôt qu'il avait rencontré Lesage et lui avait emprunté cinq francs.

Lundi matin, Lesage fut à nouveau interrogé et finit par avouer qu'il était le seul auteur du vol, ajoutant qu'il avait escaladé la grande porte, brisé un carreau et par la fenêtre pénétré dans la cuisine.

Il a été maintenu en état d'arrestation pour être conduit au parquet de Lille.

Un coup de tampon. — En voulant éviter une autre voiture, le chauffeur d'un camion-auto d'une fabrique de savon voulut vers 17 h. 30, traverser la chaussée devant un tramway J venant de Marcq, et qui venait de quitter l'arrêt du chaufour. Mais le car accrocha violemment l'arrière du camion. Une vitre de l'avant de la motrice fut brisée et un voyageur fut blessé par les éclats de verre. Le wattman s'empressa de le conduire chez M. Jacquot, pharmacien, qui le pansa. Ses blessures ne sont fort heureusement pas graves.

LE DERNIER ACTE DES INCIDENTS des 2 et 4 Mai s'est déroulé avec calme au Tribunal Correctionnel

La section lilloise du Secours Rouge International avait fait appel à tous les ouvriers de l'agglomération lilloise pour les inviter à se rendre au Palais de Justice, hier, à 13 h., afin de « témoigner leur sympathie et leur solidarité » aux manifestants Berger, Masselis et Bael, qui devait comparaître devant le tribunal correctionnel pour répondre des délits qui leur étaient reprochés, à savoir : pour le premier, violences à agent et pour les deux autres, port d'armes prohibées.

Ces faits s'étaient déroulés, pour Berger, le 2 mai lors de l'échauffourée de la rue de l'Hôpital-Militaire et pour Masselis et Bael le 4 mai, lors de la réunion suivie de cortège qui fut organisée à cette date par l'Action Française.

PAS D'INCIDENTS

Hier, à 13 h., une dizaine de militants du S. R. I. se trouvaient devant l'escalier du Palais de Justice. M. Sabaterie, chef de la Sûreté, veillait avec quelques inspecteurs au bon ordre qui règne céans. Il était aidé en cela par M. l'inspecteur de police Lemoine, qui commandait une dizaine d'agents en tenue.

Le « panier à salade » arriva. Les trois délinquants descendirent de voiture et furent introduits dans la salle d'audience sans encombre.

LES CONDAMNATIONS

L'audience commença à 13 h. 30. M. Richard présidait, avec MM. Le Friec et Loufevialle comme assesseurs. M. le substitut Espinasse occupait le siège du ministère public.

MASSELIS Robert, né à Haubourdin, le 4 mars 1913 et demeurant au Marais-de-Lomme, était inculpé de port d'arme prohibée. Au cours d'une fouille effectuée par la police, il fut trouvé porteur d'un morceau de fer à cheval.

M° Gaston Moithy le défendit. Il s'attacha à prouver que la fouille était illégale.

Masselis fut condamné *à un mois de prison avec sursis*.

BAEL Léopold, né à Gondecourt en 1900 et demeurant 191, rue du Long-Pot, a été trouvé porteur d'une matraque en caoutchouc.

M° Delvallée discuta la légalité de l'arrestation et allégua la suppression de l'article 10 de la loi

M. Espinasse, substitut, intervint. — M° Delvallée riposta et finalement le prévenu fut condamné *à un mois de prison sans sursis*.

BERGER Michel, ouvrier chez Kulhmann, aurait jeté des briques sur un garde mobile le 2 mai. Comme il le niait, on fit appel au témoignage de M. Le Pelletier, caserné à Tours, qui raconta la scène. *M° Delvallée* présenta son client comme une victime et finalement, Berger fut condamné à *quatre mois de prison sans sursis*.

On conduisit les trois manifestants à la voiture cellulaire et leur sortie ne donna lieu à aucune manifestation, ni à aucun incident.

EN HAUT : *L'arrivée au Palais de Justice des manifestants inculpés.*
EN BAS : *Quelques curieux seulement assistaient à cette arrivée.*

HAZEBROUCK

UN OUVRIER AGRICOLE ARRÊTÉ EN GARE AVEC UNE SOMME DE 1823 fr. VOLÉE A SON PATRON

IL S'ETAIT FAIT, AUPARAVANT HABILLIÉ DE NEUF

Les gendarmes des brigades d'Hazebrouck, viennent d'opérer une arrestation qui leur fait honneur et témoigne de leur esprit de décision et de leur perspicacité.

Un individu a été cueilli par eux, alors qu'il se trouvait dans un train en partance pour Arras-Paris, quelques minutes seulement avant le départ de cet express.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

LIVRAISON... ENCAISSEMENT ET... FUITE !

Dans la matinée de lundi, M. François Cœur, cultivateur, à Robecq, chargeait son ouvrier Traulet Georges — pupille de l'Office départemental des enfants moralement abandonnés du Nord, de Marcq-lez-Lille, qui avait été placé chez lui le 10 avril dernier — d'effectuer une livraison de blé assez importante et d'en encaisser le montant.

Exécutant, sur ce point du moins, les instructions de son patron, Traulet partait donc ce jour-là, vers 7 heures du matin, et conduisait son attelage en direction de Calonne-sur-la Lys, où il devait livrer, chez M. Leplus, minotier, 28 sacs de blé, d'un poids total de 1.120 kilos.

Arrivé au terme de son voyage, il effectuait la livraison, puis recevait du minotier la somme de 2.240 francs pour prix de cette marchandise.

Au retour, vers Robecq, il eut la très mauvaise idée de s'approprier l'argent de son patron et de partir à Paris.

Il mit aussitôt son projet à exécution et, sans s'inquiéter des conséquences de son acte, il abandonna son attelage sur la route entre Calonne et Robecq et se dirigea vers Hazebrouck, où il arriva vers 13 h.

CHEZ LE MARCHAND-TAILLEUR...

Dès qu'il se trouva sur le sol Hazebroukois, revêtu de ses effets de travail, il eut alors l'idée d'acheter un habillement plus confortable, et c'est ainsi qu'il se rendit chez un marchand tailleur en cette ville.

Celui-ci, en recevant la visite de ce client inconnu, n'eut aucun soupçon. Traulet s'exprimait, du reste, correctement en français et la commande d'un complet, en drap gris bleu, qu'il faisait ainsi que d'une casquette, une paire de chaussettes, etc..., n'avait rien d'anormal.

Mais, après avoir réglé ses emplettes, l'acheteur eut l'idée saugrenue de demander au commerçant l'autorisation de revêtir son nouveau costume dans une pièce quelconque.

Tout en acquiesçant à cette demande, le marchand-tailleur la trouvait cependant suspecte : et peu après son client reparaissait absolument transformé.

Sur la demande du client, ses vieux effets furent placés dans un carton et... l'étranger partit dans la direction de la Grand'Place où, pour compléter sa transformation, il fit l'acquisition d'une paire de chaussures qu'il s'empressa de chausser.

LES RECHERCHES

Les allées et venus de ce mystérieux individu avaient éveillé l'attention et c'est ainsi que M. Sœtens, adjudant de gendarmerie, mis au courant, envoya à sa recherche le maréchal des logis-chef Villaburias et le gendarme Franquet.

Ils se dirigèrent aussitôt vers la gare, où il apprirent qu'un voyageur, dont le signalement correspondait à celui de cet individu, était passé sur le quai de la gare et avait présenté au contrôleur, en pénétrant à l'intérieur de la gare, un ticket de 3e classe pour Arras.

Résolument nos limiers entrèrent à leur tour et se mirent en devoir de visiter le train, mais le temps pressait, c'est à peine s'il leur restait trois minutes pour mener à bien leurs investigations.

Avec une rapidité remarquable, ils visitèrent les nombreuses voitures que comportait le convoi et ce, sans succès.

Sans se décourager, ils recommencèrent leurs opérations et furent plus heureux cette fois, car ils remarquèrent, dans l'ombre d'un compartiment, l'individu recherché.

Celui-ci portait un costume neuf correspondant à celui acheté en ville et était assis sur un imperméable en toile cirée noire, aucun doute n'était permis c'était bien lui !

Il était temps, le sifflet du départ allait retentir..., aussi les gendarmes invitèrent-ils l'étranger à présenter ses papiers d'identité.

Se troublant, il déclara n'avoir aucune pièce sur lui et s'écria « je suis fai... ».

Il fut invité à descendre du train et, accompagné par les deux gendarmes, il fut dirigé vers la caserne de gendarmerie où il devait « se mettre à table ».

Il ne tarda pas à raconter l'aventure dont il avait été le triste héros.

Fouillé, il fut trouvé porteur d'une somme de 1823 fr. 90, il avait dépensé depuis sa fugue, en divers achats la somme de 416 fr. 10.

Après avoir remis ses effets de travail sur l'invitation des gendarmes, Traulet a été déféré au parquet d'Hazebrouck, et écroué, ensuite, à la maison d'arrêt, sous l'inculpation d'abus de confiance.

TANDIS QUE LE PATRON...

Pendant ce temps, M. François Cœur, étonné de n'avoir pas encore vu rentrer son ouvrier, s'informa et alerta aussitôt par téléphone la gendarmerie de Lillers, et déposa une plainte contre son indélicat employé.

On sait le reste, si les gendarmes de Lillers n'eurent pas de succès dans leurs recherches en direction de Calonne et de Robecq ; il n'en fut pas de même pour le maréchal des logis-chef Villaburias et le gendarme Franquet, des brigades d'Hazebrouck, à qui revient l'honneur de la capture de Traulet.

LES DERNIERS COURS

COTONS

Liverpool, 9-5. — Importation, balles 6.088 ; Américain baisse 14 ; Brésilien baisse 14 ; Egyptien Sekellaridis baisse 11 ; Upper baisse 12 ; Pillion baisse 12.

New-Orléans. — Middl. Upland disp. 831 ; janv. 877 ; mars 892 ; mai 813 ; juil. 830-31 ; oct. 854-56 ; déc. 870-71.

New-York, 9-5. — Clôture. — Disp. 835 ; mai 821 ; juin 829 ; juil. 837 ; août 844 ; sept. 853 ; oct. 860-862 ; nov. 867 ; déc. 877 ; janv. 885-886 ; fév. 892 ; mars 899 ; avril, incoté.

Recettes aux ports de l'Atlantique, 1.000 ; du Golfe, 21.000 ; du Pacifique, nulles.

Exportations pour la Grande-Bretagne, 9.000 ; Continent, 15.000 ; le Japon et la Chine, 3.000.

Ont fléchi sur de grosses liquidations, des câbles de Liverpool, la détente de la livre, des ventes en réaction, sur certaines dispositions pouvant modifier les idées antérieures sur l'inflation, puis ont repris en raison d'achats de Wall Street et des maisons de commission, de l'amélioration de la livre. Vers la fin, baisse en sympathie avec les blés et les valeurs, puis nouvelle avance sous l'effet de couvertures. Clôture à peine soutenue.

SUCRES

Londres, 9-5. — Java blanc, mai-juin, nominal ; cristallisés, 16-6 à 18.

Cuba prompte livraison 330 ; janv. 149 ; mars 154 ; mai 1934, 158 ; mai 1933, 135 ; juil. 139 ; sept. 142 ; oct. 145 ; déc. 149. Ventes tonnes, 14.000.

CAFES

Clôture. — Santos n. 4, contrat D disponible 9-5/8 ; mai 848 ; juil. 828 ; sept. 804 ; déc. 293 ; janv. 793 ; mars 786. Ventes approximatives : 5.000 sacs.

Rio n. 7 disp. 8 3/8 ; janv. 559 ; mars 561 ; mai 555 ; juil. 562 ; sept. 561 ; déc. 580. Ventes approximatives : 4.000.

Tapis Français **MEUBLES**

Tapis d'Orient — DÉCORATION AGENCEMENT L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL

COLLECTIONS VARIÉES AUX MEILLEURS PRIX — **Etab. DHAINAUT** Téléphone : 5-50 — 57, 59, 59 ter RUE NATIONALE LILLE

EN BELGIQUE

COMINES

MORT ETRANGE

M. Emile Coille, du hameau d'outinem, était revenu au début de l'année du Congo belge. Il faisait construire, pour lui et sa femme, une maison. Samedi 6 mai, il déclara partir pour Ypres choisir le carrelage de sa nouvelle demeure ; il ne devait plus reparaître. On finit par découvrir son vélo abandonné près des remparts d'Ypres et un peu plus tard, son cadavre dans le canal. Il portait une blessure au front. Son caractère et la prospérité de ses affaires écartent l'idée de suicide. L'autopsie nous dira s'il y a eu crime ou accident.

MOUSCRON

Un incendie. — Hier vers 9 h., un incendie s'est déclaré chez M. Gustave Devos, 18, rue de la Boulierie. Le feu a pris naissance au grenier. Les pompiers descendus sur les lieux ont été rapidement maîtres du feu. Il y a environ 3.000 francs de dégâts.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI MERCREDI

Rexy. — 15 h. 15 et 20 h. 45. — A l'écran : « Je suis un Evadé ».
Familia. — Permanent de 10 h. 30 à 19 h. ; soirée à 20 h. 30 : « Une faible femme ».
Caeitsia. — 15 et 20 h. 45 : « Maurin des Maures ».
Camée. — Permanent de 14 à 20 h. ; soirée à 20 h. 45 : Théodore et Cie ».
Omnia. — 15 h. 15 et 20 h. 30 ; « Mirages de Paris ».
Union. — 8 h. 30 : « Danseuses pour Buenos-Ayres » et « Criez-la sur les Toits ».
Palace. — 8 h. 30 : « Le Béguin de la Garnison ».

Sociétés et Comités

ORPHEON DES TRAVAILLEURS. — Ce soir à 20 h., répétition générale et instructions pour le prochain concert.

CERCLE UNION SYMPHONIQUE. — Réunion de commission ce soir à 19 h. 45, répétition générale obligatoire et instructions pour le concert du 14 mai.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

A. C. — Groupe du Brun-Pain : Réunion mensuelle ce mercredi à 20 h. au siège. Projet d'excursion à Coxyde-Bains. Réunion de Commission à 19 h.

FOOTBALL. — Amical-Club des Piats : Eq. 1A demande match sur terrain adverse pour le 14 mai à 8 h. 30 ou 10 h. Ecrire à M. Cuvelier, 198, rue des Piats, à Tourcoing.

GYMNASTIQUE. — Jeunesse de la Croix-Rouge. — Ce mercredi à 18 h. 30, entraînement obligatoire pour les adultes en vue des prochains concours.

CYNOPHILIE. — Ce mercredi à 19 h., réunion obligatoire pour tous les membres. Ordre du jour : paiement des cotisations, concours du 14 mai à Hem, questions diverses.

SPORT OUVRIER TOURQUENNOIS. — Demain jeudi entraînement au terrain rue de Fleurus. — Vendredi soir, réunion chez Castel, 75, rue du Pont-Rompu pour déplacement de Roubaix.

ETAT CIVIL

Naissances : Ginette Devogel, rue de Gand, 134. — Michel De Swarte, Boulevard de l'Égalité, 32. — Gérard Rebuffé, rue Nationale, 137. — Rose Campion, rue Verte 126.

Publications : Auguste Coolsaet, tailleur de pierres, rue d'Athènes, 14, et Lucienne Deboevere, doubleuse, rue d'Hazebrouck, 13. — Pierre Proy, mécanicien à Roubaix, et Denise Depoortere, employée, rue des Lilas, 21. — Fernand Laurent, bonnetier, rue Rouget de l'Isle, 214 et Raymonde Martens, remailleuse à Mouscron.

Décès : Jules Vanhove, 77 ans, rue d'Havré, 3. — Marie Libert, 61 ans, épouse Alfred Roussel, rue National, 138. — Sidonie Hubaut, 58 ans, épouse Jean-Baptiste Leclercq, rue de Courtrai, 35.

LA CURE DE BEAUTÉ

Faire sa cure quotidienne de beauté, c'est traiter la peau du visage avec le même souci médical que le reste du corps. Préventive et curative et par cela même, embellissante, la crème THO-RADIA, à base de radium et de thorium, selon la formule du Dr Alfred Curie, n'est en vente que chez les pharmaciens.

C'est une preuve de sa valeur scientifique.

Faites donc votre cure quotidienne de beauté avec THO-RADIA (le tube : 10 frs, le pot : 15 frs. Brochure gratuite sur demande à SECOR (Service 35) 20, rue des Capucines, PARIS. 1202.

HALLUIN

Panne d'électricité. — Hier matin, en raison d'une panne d'électricité, la ville a été privée de courant électrique.

De ce fait, vers 8 h. 30, les usines renvoyèrent le personnel des ateliers et ce, pour toute la matinée.

Le travail a repris normalement à 13 heures.

Philharmonie. — Aujourd'hui mercredi à 19 h. 30, répétition au local.

Fraternelle. — Répétition ce soir à 20 h. à la Maison du Peuple pour les musiciens.

Société l'Avant-Garde. — Ce soir répétition pour tous les gymnastes au local, rue de l'Abattoir de 19 à 21 h.

RONCQ

Entre voisines. — Au Petit Roubaix dans la rue du Bilmont, deux voisines vivent en désaccord depuis trois ans.

Il s'agit de Mme Drouart, née Elisa Lava, qui habite le numéro 29 et Mme Broutin, née Léonie Marescaux, 52 ans, demeurant au numéro 27.

Vendredi dernier, vers 19 heures, tous deux sur le pas de leur porte eurent une altercation. Mme Broutin arriva soudain avec un seau d'eau et le lança dans les jambes de Mme Drouart.

Cette dernière conta la chose à l'agent de police Verhoestraete, qui habite non loin de là et déposa une plainte contre sa turbulente voisine.

Mme Broutin, interrogée par M. Gadroy, commissaire de police, avoua les faits

Procès-verbal pour violences légères lui a été dressé.

Philharmonie Roncquoise. — Répétition à 20 h. au café de la Tête d'Or.

Fanfare du Blanc-Four. — Répétition à 19 h. 30 salle du café de l'Etoile.

Jeunesse Roncquoise. — Ce mercredi au gymnase municipal, répétition de 19 à 21 h.

Javelots. — Résultat du concours donné chez M. Crétal, rue de Bousbecque : 1. Vampamelle, 2. Lava, 3 et 4 Leloup, 5. Paul Tout Cour, 6. Lava fils, 7. Butteye, 8 et 9 Vanderhem, 10. Corneille. Le lapin a été gagné par M. Camille Dierickx et le saucisson par M. Julien Wandeels.

BOUSBECQUES

Deuil. — Nous apprenons la mort de M. Ferdinand Delahaye, 83 ans, ancien combattant de 1870-71 et à ce titre est titulaire de la médaille commémorative et de la Croix du Combattant, membre de la Société des Anciens militaires et du Groupe des Familles nombreuses.

Ses funérailles auront lieu ce matin, mercredi 10 mai à 9 h. en l'église de Bousbecque.

MOUVAUX

Prenez garde au ramoneur. — M. Aubert, commissaire de police nous prie de mettre la population en garde contre les agissements d'un individu qui se présente comme ramoneur chez les particuliers. Assez propre, porteur d'une corde et d'un hérisson, il déclare que le ramonage est obligatoire et s'impose ainsi dans les foyers. Il n'effectue d'ailleurs qu'un semblant de ramonage et réclame 40 ou 50 francs pour un travail illusoire dont il ne délivre aucun reçu.

Cet homme est de corpulence ordinaire. Il a les chevaux noirs et est vêtu de toile bleue.

Malgré ses dires, ce n'est pas un ramoneur, mais un fumiste...

Paiement des secours. — Les secours mensuels seront payés mercredi 10 mai à 9 h., allocations de maternité et primes d'allaitement ; à 14 h., allocations aux vieillards, infirmes et incurables ; à 15 h., allocations aux familles nombreuses exclues de l'encouragement national.

Musique municipale. — Jeudi, .. mai, de 20 à 21 heures, répétition avec les tambours et clairons, à 21 h. 30, répétition pour l'Harmonie seulement. Recette mensuelle. Vote d'une sortie ; communications diverses.

Nourrissons. — Jeudi au local habituel à 15 h., par le docteur Deledalle.

Amicale laïque. — La Commission se réunira vendredi 12 mai à 20 h. à l'école des garçons, rue de Roubaix, en réunion extraordinaire.

Amicale Sportive Mouvalloise. — La réorganisation de la section de basket masculine ayant été décidée, les jeunes gens désireux de pratiquer ce sport complet, sont invités à se présenter au terrain des sports, rue de Lille, les mercredi et vendredi, à 19 h., et dimanche à 10 heures.

Un délégué de l'A.S.M. se tiendra à leur disposition pour leur donner tous renseignements nécessaires. Section féminine, entraînement au terrain vendredi et mercredi à partir de 10 h. 30 et dimanche, à 8 heures.

Etat civil. — Publications : Gaston Rémy, employé de tramways, rue Négrier, 33 et Suzanne Decknuyt, confectionneuse à Roubaix, rue Watt, cour Six, 10 ; Henri Croes, rue Galliéni, 1 et Ernesta Desmarchelier, mesureuse, à Tourcoing, rue des Acacias, 33.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

A la Neuvilloise. — Aujourd'hui mercredi, répétition pour les gymnastes de 19 à 21 h.

LINSELLES

Attention au virage. — M. Léon Gonce, employé, rue de Kemme, à Linselles, est un fervent du vélo-moteur, c'est même un as du guidon, puisqu'il gagna le course du 1er mai et pourtant, ces jours derniers, en revenant de Roncq, il fut victime d'un accident heureusement peu grave. En prenant le virage à la Navette d'Or, à l'angle des rues Castelnau et Pétain, il dérapa et fut projeté sur le trottoir. Il s'en tira avec une foulure au bras droit.